



CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

« Mode d'emploi »

Vos enfants souhaitent présenter leur candidature au sein de leur école. Si ils deviennent Conseillers Municipaux des Enfants, ils seront élus pour deux ans.

Voici un résumé du fonctionnement de ce Conseil.

Si votre enfant est élu, il s'engagera à être présent à différentes occasions :

1°) Les séances plénières :

Elles ont lieu 2 fois par an, un samedi matin à la Mairie de Dole, salle Edgar Faure. Vos enfants reçoivent un coupon réponse (qui précise également la date de la réunion préparatoire, en général dans la semaine qui précède la plénière).

Elles durent approximativement 1h30 / 2h, les parents y sont également conviés.

C'est au cours de ces séances que les jeunes conseillers votent et actent les projets qui seront travaillés. Il est donc très important que les enfants soient présents.

2°) Les réunions de commissions :

Vos enfants choisiront les commissions qu'ils souhaitent intégrer pour l'ensemble du mandat parmi les suivantes :

- Vie des enfants : sport / loisirs / écoles
- Solidarité
- Environnement

Ils seront alors invités à participer à une réunion mensuelle de 17h à 18h15, les mardis soirs, en Mairie.

Un calendrier vous sera envoyé par période de vacances à vacances.

Parfois, il arrivera qu'une date puisse être modifiée de manière à rassembler toutes les commissions (comme pour les préparations de plénières par exemple).

3°) Les journées thématiques :

Des journées ou des demi-journées seront organisées en fonction des travaux de vos enfants (le précédent mandat a par exemple a souhaité passer une après-midi en compagnie des résidents des foyers logement...).

4°) Les projets du CME :

En fonction du travail de chaque commission, il pourra arriver que l'on invite vos enfants sur des temps particuliers. Lors du précédent mandat, deux samedis après-midis ont été consacrés à l'organisation d'un jeu de piste à la Médiathèque.

5°) Les commémorations nationales, les événements de la ville de Dole :

Les jeunes conseillers sont parfois sollicités par M. le Maire pour participer à un événement ou à une commémoration. Ces dates vous seront communiquées ponctuellement.

Les jeunes conseillers seront amenés à travailler avec les personnes suivantes :

- Esther SCHLEGEL, élue Ville de Dole
- Nathalie JEANNET, élue Communauté d'Agglomération du Grand Dole et Ville de Dole
- Nicole BLIME, directrice du service enfance-jeunesse du Grand Dole
- Dimitri FEVRE animateur CME
- Stéphanie DA FONSECA, animatrice CME
- les autres enfants élus pour ce mandat.

Les 5 adultes précédemment mentionnés seront les interlocuteurs privilégiés de vos enfants.

En ce qui concerne les familles, l'interlocuteur principal sera **Stéphanie DA FONSECA**, coordinatrice jeunesse et référente CME, voici ses coordonnées :

Stéphanie DA FONSECA, Coordinatrice jeunesse
Pôle des actions éducatives - Hôtel de Ville - 39100 DOLE
06 13 07 08 90
stephanie.dafonseca@grand-dole.fr

L'essentiel de la communication se fera par mail.

En ce qui concerne les séances plénières, le carton d'invitation officiel sera transmis par voie postale.